Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260611-D2026_063-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le ONZE du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BODERE Dominique, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, LE BIHAN Brigitte, LE COZ QUENTIN, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : BILLIOU Marine à LE BIHAN Brigitte, BOYER Laurent à LE MASSON Géraldine, CHARMENTRAY Stéphane à LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, HERTZOG Frédéric à BOIRON Bénédicte, LANDOAS Tristan à HALNA Yannick, LANGLAIS Mathieu à ARZUR Martine

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-063 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR HYGIENE ET SECURITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L811-1 à L813-3, R253-18 à R253-63,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant les obligations de la collectivité en matière de prévention des risques professionnels,

Considérant que le règlement a pour objet de fixer les règles d'organisation de la prévention interne à la collectivité, et de rappeler les droits et obligations des agents quant à l'hygiène et la sécurité,

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur hygiène et sécurité (RIHS) approuvé par délibération du conseil municipal le 07 novembre 2013,

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 08 juin 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur d'hygiène et de sécurité de la collectivité joint en annexe.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes-d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF